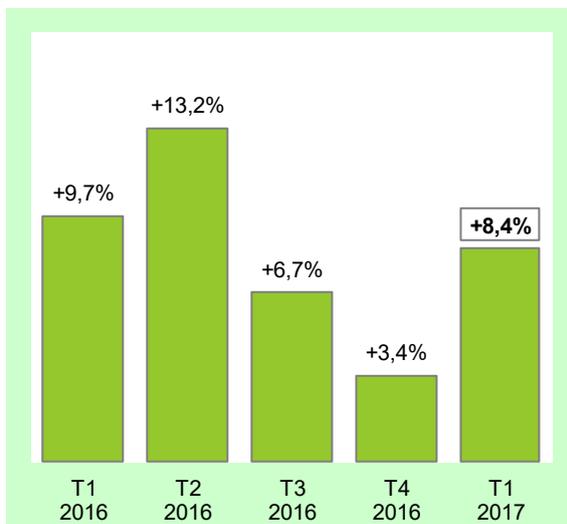


L'activité des sociétés d'affacturation au premier trimestre 2017

La croissance de l'affacturation accélère au premier trimestre 2017 (+8,4% sur un an)

Graphique 1 - Production* trimestrielle
(variation annuelle)



Graphique 2 - Production* en année mobile
(en milliards d'euros)



* Montant des créances prises en charge dans le cadre d'un contrat d'affacturation – Hors opérations de « floor plan » et de forfaitage.

Le montant des créances prises en charge par les sociétés d'affacturation au cours du premier trimestre 2017 s'élève à **67,1 milliards d'euros**, en hausse de **+8,4%** par rapport à la même période de l'année précédente. Cette progression marque une accélération de l'activité qui permet d'interrompre le ralentissement constaté depuis l'été 2016.

A fin mars 2017, la production cumulée des quatre derniers trimestres atteint 273,4 milliards d'euros, soit un volume annuel d'activité qui a plus que doublé au cours des huit dernières années.

On rappelle qu'en 2016, l'affacturation a constitué une solution de financement pour plus de 41 000 entreprises, et que sur le marché européen de l'affacturation qui représente environ les deux tiers du marché mondial, la France se situe au deuxième rang derrière le Royaume-Uni.



L'opération d'affacturation consiste en un *transfert de créances commerciales* (factures) de leur titulaire à un *factor – la société d'affacturation – qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin*, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor *peut régler par anticipation* tout ou partie du montant des créances transférées.

Les sociétés d'affacturation (13 sociétés exclusivement dédiées à l'affacturation, auxquelles s'ajoutent 7 sociétés exerçant une activité mixte, soit, au total, **20 sociétés**) sont *toutes regroupées au sein de l'Association française des sociétés financières (ASF)*.

L'ASF regroupe l'*ensemble des établissements spécialisés* : 284 entreprises exerçant de multiples activités (crédit à la consommation, crédit-bail mobilier et immobilier, cautions aux entreprises ou aux particuliers, prestataires de services d'investissement...).